
Ordre du jour

Cote du document: EB 2023/138/R.1/Rev.2

Point de l'ordre du jour: 2

Date: 10 mai 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

Questions techniques:

Deirdre Mc Grenra

Secrétaire du FIDA par intérim

Bureau de la Secrétaire

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Les documents relatifs à la réunion sont disponibles sur cette [page](#). En cas de questions sur la documentation, veuillez vous adresser à igmr@ifad.org.

Ordre du jour de la cent trente-huitième session du Conseil d'administration – Session hybride

Renseignements à l'usage des représentantes et représentants au Conseil d'administration

1. La cent trente-huitième session du Conseil d'administration se tiendra les mercredi 10 et jeudi 11 mai au siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome, dans la salle de conférences Italie. Les réunions auront lieu de 9 h 30 à 17 h 30 chaque jour, avec une pause déjeuner de 13 heures à 14 h 30. Chaque délégation disposera d'un siège à la table de conférence et d'un autre, placé derrière celui-ci, où prendront respectivement place la représentante ou le représentant au Conseil d'administration et sa conseillère ou son conseiller. Les représentantes et représentants ne siégeant pas en plénière pourront suivre les débats dans la salle Ovale. Ils pourront aussi suivre les débats à distance sur la plateforme de visioconférence Zoom.
2. Pour faciliter le bon déroulement de la session, il a été décidé que les points de l'ordre du jour seraient regroupés comme suit:
 - I. Points pour examen en séance
 - II. Points pour commentaires en ligne
 - III. Points soumis au vote par correspondance
 - IV. Points mis en ligne pour information
3. Par souci de clarté, une lettre indiquant l'action demandée au Conseil d'administration figure à côté de chaque point de l'ordre du jour, à savoir:

[A] = pour approbation; **[E]** = pour examen; **[I]** = pour information; **[C]** = pour confirmation.

Points soumis au vote par correspondance (section III)

4. Après adoption de l'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil d'administration, les représentantes et représentants seront invités à se prononcer sur les points énumérés à la section III par vote par correspondance. Tout point pourra faire l'objet d'un examen en séance si un représentant ou une représentante au Conseil en fait la demande. Ces demandes doivent être communiquées par écrit à la Secrétaire du FIDA au plus tard une semaine avant la session.

Points présentés pour information (section IV)

5. Les documents soumis pour information ne pourront être examinés en séance que si la direction l'estime nécessaire ou si un représentant ou une représentante au Conseil en fait la demande. Ladite demande doit alors être communiquée par écrit à la Secrétaire du FIDA au plus tard une semaine avant la session.

Calendrier des travaux de la session

6. L'ordre du jour ne suit pas nécessairement l'ordre dans lequel les documents seront examinés. Un calendrier des travaux sera mis en ligne avant la session sur le site Web du FIDA et sur la plateforme interactive réservée aux États membres; on y trouvera l'horaire et l'ordre des débats.
7. Ce calendrier des travaux ne comprendra que les points à examiner en séance.

Ordre du jour

I. Points pour examen en séance

1. **Ouverture de la session**
2. **Adoption de l'ordre du jour** (EB 2023/138/R.1/Rev.1) **[A]**
3. **Débat stratégique avec le Président du FIDA – Lutter contre la fragilité en agissant sur les moyens d'existence ruraux: réflexions sur le rôle du FIDA aujourd'hui et demain** (EB 2023/138/R.2) **[E]**
4. **Questions institutionnelles**
 - a) Politiques et stratégies
 - i) Politique du FIDA relative au ciblage (EB 2023/138/R.3) **[A]**
 - b) Présentation faite par le Bureau de la déontologie et la Section des enquêtes du Bureau de l'audit et de la surveillance **[E]**
 - c) Déclaration de l'Association du personnel du FIDA (EB 2023/138/R.4) **[I]**
5. **Évaluation [E]**
 - a) Évaluation au niveau de l'institution sur l'expérience du FIDA en matière de décentralisation (EB 2023/138/R.5 + Add.1)
12. **Questions opérationnelles [A]**
 - a) Propositions de projets et de programmes soumises à l'attention du Conseil d'administration
 - i) Asie et Pacifique
 - a. Bangladesh – Programme de transformation agricole et rurale en faveur de la nutrition, de l'entrepreneuriat et de la résilience (EB 2023/138/R.14 + Sup.1)
7. **Questions financières [A]**
 - a) Mise à jour de la tarification des prêts ordinaires du FIDA (EB 2023/138/R.7)
 - b) Mise à jour du Cadre d'emprunt intégré (EB 2023/138/R.8)
 - c) Version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit (EB 2023/138/R.9)
8. **Gouvernance [A]**
 - a) Examen des modalités des sessions formelles et informelles du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires (EB 2023/138/R.10)
9. **Questions diverses**
 - a) Proposition de modification des dates de la session du Conseil d'administration de septembre 2023 (EB 2023/138/R.23) **[A]**
 - b) Informations actualisées concernant les répercussions du conflit au Soudan **[I]**

II. Points pour examen en ligne

Les représentantes et représentants au Conseil d'administration sont invités à transmettre leurs éventuels commentaires sur les documents ci-après au moyen de la page dédiée de la plateforme interactive réservée aux États membres, qui sera accessible jusqu'au 5 mai 2023. La direction tâchera de répondre dans les meilleurs délais aux commentaires reçus en ligne; un document regroupant l'ensemble des commentaires et des réponses sera publié sur la plateforme, dans les quatre langues officielles du Fonds, après la session du Conseil d'administration.

10. Questions institutionnelles [E]

- a) Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (EB 2023/138/R.11)

11. Rapports de situation [E]

- a) Rapport de situation sur la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion (EB 2023/138/R.12 + Add.1)
- b) Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires (EB 2023/138/R.13)

III. Points soumis au vote par correspondance

Chacun des points ci-dessous peut être examiné en séance sur demande d'un représentant ou d'une représentante au Conseil d'administration. Toute demande en ce sens doit être transmise au Secrétariat (igmr@ifad.org) au moins une semaine avant le début de la session. Après adoption de l'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil d'administration, les représentantes et représentants seront invités à se prononcer sur les points suivants par vote par correspondance. Ils seront invités à exprimer, pour les membres qu'ils représentent, un vote favorable, défavorable ou d'abstention concernant les recommandations formulées dans chacune de ces propositions. Une réponse écrite, précisant le vote (« oui », « non » ou « abstention »), devra être soumise d'ici le 26 mai 2023, à minuit (heure de Rome).

Les résultats de ce vote par correspondance seront communiqués au Conseil d'administration en temps opportun.

13. Questions financières [A]

- a) États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022 (EB 2023/138/R.17)

IV. Points présentés pour information

14. Rapports des organes subsidiaires

- a) Procès-verbal de la cent vingtième session du Comité de l'évaluation (EB 2023/138/R.18)
- b) Procès-verbal de la cent soixante-huitième réunion du Comité d'audit (EB 2023/138/R.19)
- c) Compte rendu de la première session de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2023/138/R.20)

V. Autres documents soumis pour information

D'autres documents soumis pour information, notamment les informations communiquées sur la base du principe d'adaptation à l'objectif visé, seront mis en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres, à [la présente adresse](#).

Ordre du jour

Annotations

I. Points pour examen en séance

1. **Ouverture de la session**
2. **Adoption de l'ordre du jour [A]**

L'ordre du jour figure dans le présent document.

3. **Débat stratégique avec le Président du FIDA – Lutter contre la fragilité en agissant sur les moyens d'existence ruraux: réflexions sur le rôle du FIDA aujourd'hui et demain [E]**

Le document a pour but de contribuer aux débats sur le rôle du FIDA dans un contexte où la fragilité semble de plus en plus complexe et répandue. Il s'inscrit dans le contexte de la mise à jour de l'approche du FIDA concernant les situations de fragilité, qui est cours d'élaboration, et des travaux de la session de juin de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13). Le document donne un aperçu de l'expérience du FIDA en contexte de fragilité et invite les États membres à la réflexion sur certaines questions d'envergure à propos du rôle du FIDA en la matière.

4. Questions institutionnelles

- a) **Politiques et stratégies**
 - i) **Politique du FIDA relative au ciblage [A]**

La version révisée de cette politique de 2006 avait été présentée à la cent trente-septième session du Conseil d'administration. Les États membres avaient alors souhaité des consultations plus poussées sur le texte. Saisissant cette occasion, le FIDA a reçu l'avis de représentantes et représentants du Conseil à des réunions bilatérales et multilatérales et à un séminaire officieux en mars 2023. Le document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

- b) **Présentation faite par le Bureau de la déontologie et la Section des enquêtes du Bureau de l'audit et de la surveillance [E]**

Le Bureau de la déontologie et la Section des enquêtes du Bureau de l'audit et de la surveillance présenteront au Conseil d'administration leurs activités institutionnelles respectives.

- c) **Déclaration de l'Association du personnel du FIDA [I]**

Comme convenu à la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration, le Comité exécutif de l'Association du personnel du FIDA présentera au Conseil d'administration une déclaration sur les questions intéressant le personnel.

5. Évaluation [E]

- a) **Évaluation au niveau de l'institution sur l'expérience du FIDA en matière de décentralisation**

La deuxième évaluation au niveau de l'institution de l'expérience du FIDA en matière de décentralisation étayera à la fois les efforts de décentralisation du Fonds et la planification et la prise de décision en vue de FIDA13. L'objectif général de l'évaluation était de déterminer dans quelle mesure la décentralisation a permis au FIDA de produire de manière efficace et efficiente des résultats améliorés en matière de développement. Il s'agissait également d'examiner la préparation organisationnelle à cet effet.

L'évaluation au niveau de l'institution de l'expérience du FIDA en matière de décentralisation et son additif contenant la réponse de la direction sont soumis pour examen au Conseil.

12. Questions opérationnelles [A]

a) **Propositions de projets et de programmes soumises à l'attention du Conseil d'administration**

i) **Asie et Pacifique**

- a. Bangladesh – Programme de transformation agricole et rurale en faveur de la nutrition, de l'entrepreneuriat et de la résilience

Institution initiatrice: Banque mondiale

Durée du programme: 5 ans

Coût total du programme: 1 343,0 millions d'USD

Montant du prêt du FIDA: 43,0 millions d'USD

Cofinanceurs:

Banque mondiale: Association internationale de développement: 500,0 millions d'USD

État: 800,0 millions d'USD

L'octroi d'un prêt assorti de conditions mixtes est recommandé.

7. Questions financières [A]

a) **Mise à jour de la tarification des prêts ordinaires du FIDA**

La direction présentera une proposition, conforme à la méthode actuelle, de mise à jour de la tarification des prêts ordinaires du FIDA, le but étant d'une part d'aligner les pratiques du FIDA et celles des autres institutions financières internationales et d'autre part de faire en sorte que ses ressources soient utilisées au mieux. La proposition est soumise au Conseil d'administration pour approbation.

b) **Mise à jour du Cadre d'emprunt intégré**

La direction présentera les propositions de mise à jour du Cadre d'emprunt intégré nécessaires à l'amélioration des perspectives de financement du FIDA et à la réduction des risques y relatifs en amont de FIDA13. La Politique est présentée au Conseil d'administration pour approbation.

c) **Version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit**

Afin de donner effet à la Procédure améliorée de règlement des plaintes en cas d'allégation de non-respect des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), approuvée par le Conseil d'administration à sa cent trente-sixième session, le mandat du Comité d'audit doit être modifié pour rendre compte de ses nouvelles attributions. Après examen par le Comité d'audit, le document sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

8. Gouvernance [A]

a) **Examen des modalités des sessions formelles et informelles du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires**

La direction avait présenté au Conseil à sa cent-trente-septième session des propositions d'examen des modalités des sessions formelles et informelles du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires. Comme suite aux délibérations de cet organe et aux consultations tenues au séminaire informel de mars 2023, la direction présentera des propositions révisées pour approbation par le Conseil.

9. Questions diverses

- a) Proposition de modification des dates de la session du Conseil d'administration de septembre 2023 (EB 2023/138/R.23) **[A]**
- b) Informations actualisées concernant les répercussions du conflit au Soudan **[I]**

II. Points pour examen en ligne

Les représentantes et représentants au Conseil d'administration sont invités à transmettre leurs éventuels commentaires sur les documents ci-après au moyen de la page dédiée de la plateforme interactive réservée aux États membres, qui sera accessible jusqu'au 5 mai 2023. La direction tâchera de répondre dans les meilleurs délais aux commentaires reçus en ligne; un document regroupant l'ensemble des commentaires et des réponses sera publié sur la plateforme, dans les quatre langues officielles du Fonds, après la session du Conseil d'administration.

10. Questions institutionnelles [E]

- a) **Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles**

Des informations actualisées seront communiquées au Conseil d'administration au sujet de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

11. Rapports de situation [E]

- a) **Rapport de situation sur la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion**

Conformément à la section VII de la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion, la direction entend présenter le rapport de situation annuel sur l'application de ce texte.

- b) **Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires**

On trouvera dans le rapport: des informations actualisées sur l'élaboration en cours des nouvelles procédures d'application de la Politique sur les dons ordinaires approuvée par le Conseil en avril 2021; des informations sur la manière dont le Fonds entend donner suite aux cinq domaines d'action prioritaires approuvés par le Conseil en décembre 2021 et mettre davantage l'accent sur l'appui fourni au niveau des pays; la liste des dons au titre des guichets mondial/régional et des guichets de pays approuvés par le Président en 2022.

III. Points soumis au vote par correspondance

Chacun des points ci-dessous peut être examiné en séance sur demande d'un représentant ou d'une représentante au Conseil d'administration. Toute demande en ce sens doit être transmise au Secrétariat (igmr@ifad.org) au moins une semaine avant le début de la session. Après adoption de l'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil d'administration, les représentantes et représentants seront invités à se prononcer sur les points suivants par vote par correspondance. Ils seront invités à exprimer, pour les membres qu'ils représentent, un vote favorable, défavorable ou d'abstention concernant les recommandations formulées dans chacune de ces propositions. Une réponse écrite, précisant le vote (« oui », « non » ou « abstention »), devra être soumise d'ici le 26 mai 2023, à minuit (heure de Rome).

Les résultats de ce vote par correspondance seront communiqués au Conseil d'administration en temps opportun.

13. Questions financières [A]

a) États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022

L'article XII du Règlement financier du FIDA prévoit que les états financiers audités du Fonds sont soumis par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs, pour approbation, à sa session annuelle. En conséquence, les états financiers du FIDA pour 2022, le rapport du commissaire aux comptes et l'attestation indépendante du commissaire aux comptes sur le contrôle interne de l'information financière, accompagnés d'une déclaration de la direction, seront présentés au Conseil d'administration pour examen, puis seront soumis à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

En application de la section 11 de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA, les états financiers seront inclus dans le Rapport annuel 2022 du FIDA. En outre, un examen de haut niveau des états financiers 2022 du FIDA sera présenté dans une note d'information élaborée par la direction du Fonds et mettant en relief certains points.